

**Conseil communautaire du 18 mai 2010**  
**Salle des fêtes de Saint Lin**

Procès-verbal

L'an deux mil dix , le 18 mai

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de ST LIN sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : Tournayre J ; Dupont M, Marsault Ph, Rongeon ch , Ramdame C (remplaçante de G Desprez) S Fournier, N Giraudeau (remplaçante de O Bienvenu), Ch Morisset, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, M Giraudon, J Bâcle, E Cathelineau, P Mimeau, A Pelletier (remplaçante de F Chauvancy), J Libner, P Olivier, Ch Jean (remplaçante de M Bouchet) , N Mineau P Coury, , Y Girard (remplaçante de M Pineau ), B Bonnet, D Meen,

Pouvoirs :

Excusés : Moreau Paul

Absents : Y Pacreau, L gauthier, R Perrin

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45 et demande 1 mn de silence en mémoire du fils de Mme Monique Miot déléguée communautaire , décédé subitement.

M Olivier laisse la parole au premier adjoint de la commune.

Mme Pelletier, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Ordre du jour

**Approbation PV du 30 Mars 2010**

**halte garderie**

- extension ouverture journalière

**accueil de loisirs**

- tarifs séjours courts
- création régie d'avances

**transport scolaire**

- tarifs 2010-2011

**Développement économique**

- Atelier relais : approbation APD et demande subvention

**Finances :**

- Création budget annexe « la croix des vignes »

**Ecoles :**

- avenant sur travaux
- participation financière écoles privées hors territoire

**Modernisation réseau Déchetterie**

- proposition terrain –prix de vente

**Questions diverses**

**approbation PV conseil du 30 mars 2010**

aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## Halte garderie : extension ouverture

L'utilisation du service est en progression constante depuis mars 2009 par des familles provenant de tout le canton.

A noter toutefois que le créneau 8h/9h est peu utilisé.

L'objectif est d'atteindre un taux de fréquentation de 70 % c'est pourquoi, l'amplitude journalière est à réajuster en fonction des besoins à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

le bureau propose l'ouverture d'un jour complet de plus par semaine.

Les jours ne sont pas arrêtés officiellement : un sondage est en cours auprès des familles.

Périodes	Jour et horaires ouverture au public		Amplitude travail journalier agents			
	Horaires ouvert					
<b>De janvier à juin 2010</b> Capacité accueil : 8 enfnts 9h/12h et 4 enfnts 8h/9h	Mercredi	8h/12h	EJE	7h45/13h00	AUX. PUERI	8h/13h00
	Vendredi					
Total	43 demi-journées soit 688 h					
<b>De septembre à décembre 2010</b> Capacité accueil : 10 enfnts	Mardi (à confirmer)	9h/12h	EJE	8h45/13h00	AUX. PUERI	9h/13h00
	Mercredi	8h/17h	EJE	7h45/17h45	AUX. PUERI	8h/17h45
	vendredi	9h/12h	EJE	8h45/13h00	AUX. PUERI	9h/13h00
Total	28 demi-journées + 14 journées soit 560 h					

RAM : pas de changement

Période	Jours ouverture et horaires ouverture au public		Amplitude travail journalier EJE
<b>De janvier à décembre 2010</b>	Lundi	8h30/13h	8h30/18h avec pause 1 h déjeuner
		14h/18h	
	Vendredi	14h/16h	14 h /16h
			+ 2 h suivi garde horaires décalés

⇒ Incidence en terme de service aux familles :

Temps d'ouverture : de 8 h par semaine à 15 h par semaine (*amplitude hebdomadaire doublée*)  
 Capacité d'accueil d'enfants : de 8 à 10 enfants (*présence déjà de 10 enfants sur la tranche 9h/12h*)

⇒ Incidence sur l'emploi des agents en terme de temps de travail

Suite à la proposition ci-dessus le temps le nombre d'heures de travail de l'éducatrice jeunes enfants passerait de 735 h à 1044 h sur 1 an soit une base de rémunération lissée de 16h05mn à **22h50 mn/35è**

Le poste d'auxiliaire puéricultrice passerait de 380 h /an à 639 h /an soit une base de rémunération lissée de 8h20 mn/35€ à **14h/35€** . Il est précisé que l'auxiliaire de puériculture quittera son emploi sur l'autre collectivité pour se consacrer exclusivement à l'Ombrelle à partir de septembre 2010.

⇒ Incidence financière estimée sur 1 an

Dépenses = 9000 € (frais de personnel )

Recettes = 3000 € (subvention CAF et redevance famille)

***Après délibération, le conseil à l'unanimité :***  
***Autorise le Président à renouveler le contrat enfance jeunesse 2010-2013***  
***Décide l'ouverture d'une journée supplémentaire par semaine pour le service halte garderie.***

### **Accueil de loisirs :**

#### **tarif séjour court**

Lors des vacances d'été, des séjours courts (mini-camps) sont organisés. Le tarif pour une semaine en centre est de 72.50 soit 14.50 € la journée.

Le Bureau propose d'appliquer un supplément pour les activités , hébergement , et la nourriture (comme pratiqué l'an passé) :

*Pour les séjours des 9-14 ans = 40 €*

*Pour les séjours des 6-8 ans = 25 €*

*Pour les séjours des 3-5 ans (1 nuit) = 6 €*

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité***  
***Décide l'application des tarifs ci-dessus avec effet 1<sup>er</sup> juillet 2010***

#### **Encadrement animation :**

Les camps nécessitent l'encadrement par des animateurs en nombre suffisant à savoir :

Pour les – 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Pour les + 6 ans : 1 pour 12 enfants

Afin de respecter la réglementation dans la fonction publique territoriale, les contrats de travail doivent préciser les horaires de travail des agents et la rémunération.

Compte tenu du fait que les animateurs sont présents sur site ou en camp de 9h à 17 h mais qu'ils accomplissent des heures de services et de préparation voire des nuitées , il convient de prendre ce temps en compte.

C'est pourquoi, il est proposé de recourir à l'emploi de saisonniers en nombre suffisant pour répondre aux règles en matière de taux d'encadrement et de rémunérer les agents en fonction du service accompli (activité et temps de préparation ou de nuitées) soit taux horaire de base + primes pour services en dehors des horaires d'ouverture habituelle soit une prime de 25 €/semaine pour accueil sur site à l'ombrelle ou de 50 € pour accueil en camp avec nuitée

M Bâcle fait remarquer que dans la convention collective des centres de loisirs pour l'emploi des animateurs, le temps de travail est nettement inférieur à 35 h par semaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité**  
**Autorise le Président à employer des saisonnier (s) en plus des agents permanents de la communauté selon les besoins**  
**De verser une rémunération sur la base de 35 h semaine à l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation**  
**D'accorder une prime pour service hors activités d'un montant équivalent à 25 € pour accueil sur site à l'Ombrelle (préparation ) ou de 50 €/semaine pour accueil en camp (nuités).**

### **Création régie d'avance**

Afin de faciliter les achats de produits frais lors des camps, il est nécessaire de disposer d'une « avance maximale » (fond de caisse) de l'ordre de 600 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**  
**Autorise la création d'une régie d'avance de 600 €**  
**Autorise le versement d'une indemnité de régisseur (selon barème en vigueur ) au régisseur d'avance.**  
**Laisse le soin au Président de nommer le régisseur d'avance en concertation avec le comptable public.**

### **Transport scolaire : tarif 2010-2011**

le conseil général maintien ses tarifs actuels pour la rentrée 2010.  
 Le bureau propose le maintien des tarifs de la communauté à l'identique.

	<b>Tarif cdc</b>	<i>Tarif CG79</i>
Redevance annuelle pour un enfant et suivants	<b>44 €</b>	<i>48 €</i>
Redevance mensuelle pour un enfant et suivants	<b>4.40 €</b>	
Redevance annuelle commune sans école (la Boissière, les Groseillers, Vouhé, Soutiers dont le point de montée est situé dans le bourg	<b>21 €</b>	<i>21 €</i>
Pass IZIVA	<b>64 €</b>	<i>68 €</i>
Regroupement scolaire (RPI du chambon)	<b>Gratuit</b>	<i>21 €</i>

Différentiel pris en charge par la collectivité en 2009 : 2013 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité**  
**Décide l'application des tarifs ci-dessus pour l'année 2010-2011.**

### **Développement économique**

- **Atelier relais : APD**

Rappel : délibération du conseil en date du 11 mars 2010 sur l'avant-projet sommaire – estimé à 428 000 euros HT de travaux ( hors options).

Estimations au stade avant projet définitif : 475 700 euros HT de travaux ( hors options).  
 Cette estimation tient compte des surcoûts dus aux résultats de l'étude géotechnique et de la mauvaise nature du sol ( surcoût de 37 700 euros HT).

Plan de financement prévisionnel ( en fonction de l'ensemble des subventions pouvant être sollicitées) :

dépenses HT		recettes	
travaux	475 700,00	DDR ( 35% max 500000)	175 000,00
honoraires MO ( 6,9%)	32 823,30	CG	128 520,00
SPS	1 764,18	FRIL	
géomètre	370,00	RP	50 000,00
études géotechniques	2 194,00	FEADER	60 000,00
frais appel offre	2 000,00	CDC ( 20 %)	103 380,00
divers	2 048,52		
<b>Total HT</b>	<b>516 900,00</b>	<b>Total HT</b>	<b>516 900,00</b>

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité***  
***Approuve l'avant-projet définitif pour un montant de 475 700 euros HT de travaux***  
***Autorise le Président ou son représentant à déposer le permis de construire***  
***Autorise le Président à déposer une subvention auprès de la Sous-Préfecture de***  
***Parthenay dans le cadre de la Dotation de Développement Rural pour un montant***  
***de 175 000 euros***  
***Autorise le Président à déposer une subvention auprès du conseil régional dans le cadre***  
***du Fond Régional d'Intervention Locale pour un montant de 100 000 euros***

A noter qu'une étude est en cours sur la possibilité de louer la toiture à un prestataire qui installerait ses propres panneaux photovoltaïques. Le montage juridique est complexe.

Planning prévisionnel :

Dépôt permis de construire mi juin  
Lancement consultation 1<sup>er</sup> juillet  
Choix entreprises septembre 2010  
Début travaux : début octobre  
Fin travaux : mars 2011

Il est rappelé que le prix de location de l'atelier 2 (250 m<sup>2</sup>) a été fixé à 750 € l'atelier.

## **Finances**

Création nouveau budget annexe :

Il est proposé de créer un budget annexe «la croix des vignes » car cette zone est destinée à la vente en lots pour les entreprises après viabilisation

***Après délibération, Le conseil communautaire à l'unanimité***  
***Autorise le président à créer un budget annexe assujetti à la tva dénommé « la croix des Vignes)***  
***Autorise à ouvrir les crédits nécessaires à savoir***

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6015/terrains 16150 6045 / études 13200	7133/ variation des en- cours 24802 7472 /subv crdd 4548	3551/ stocks terrains 16150 3354 /stocks études 8652	168751 /avance du Budget principal 24802
<b>Total =29350</b>	<b>Total =29350</b>	<b>Total = 24802</b>	<b>Total =24802</b>

Décision modificative budgétaire sur budget principal

Afin de supprimer l'opération ouverte en section d'investissement du budget principal ayant trait à « zone de la Croix des vignes », il convient de passer les écritures suivantes :

2111/ achat terrain = - 16150  
2313/ étude = -8652  
27638 / créance sur budget annexe la croix des vignes = 24802

***après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à passer la DM ci-dessus***

Budget annexe « minoterie »

Une écriture comptable est nécessaire pour clore le budget en section d'investissement

Dépenses	recettes
001 : déficit = 4645.41 €	1068 : affectation résultat 2009 = 4645.41 €

***Après délibération , le conseil communautaire à l'unanimité Autorise le président à ouvrir un budget 2010 pour passer l'écriture comptable***

## **Ecoles**

### **Travaux écoles st pardoux et st marc :**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 10 mai 2010 et propose d'entériner les avenants sur travaux d'un montant de

Ecole st pardoux : + 19 226.68 € ht ( problèmes techniques à résoudre )  
Ecole st marc : + 17 183.80 € ht ( surcoût des fouilles du sol )

**Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité Autorise le Président à signer les avenants avec les entreprises concernées pour les montants suivants**

Lot 1b : MARY + 7104.24  
Lot 7B : motard + 3714.51  
Lot 8B : motard + 2009.54  
Lot 10 B : paud + 3978.48  
Lot 11 B : gatinelect + 2419.91  
Lot 1A : mary : + 17 649.19  
Lot 10 A : paud - 465.39

## **Participation financière aux écoles privées :**

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, il est précisé que les collectivités territoriales ayant compétence ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat pour la période de septembre 2004 à octobre 2009 même lorsqu'elles sont hors territoire dans la mesure où les conditions sont remplies à savoir :

1. Absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence
2. Obligations professionnelles des parents
3. Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de niveau élémentaire
4. Raisons médicales (clis)

Cette loi est abrogée depuis.

2 communes entrent dans ce champ (cas 4) pour la période précitée : St Pardoux et Verruyes pour un montant total de 2170 €

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le versement de la somme de 2170 € à l'école privée Notre Dame de la Couldre compte 6574 autorise le président à effectuer les virements de crédits nécessaires du chapitre 012 au chapitre 65***

## **Modernisation réseau déchetterie**

Suite au travail de la commission déchets, le SMC Haut Val de Sèvre a décidé de maintenir 9 sites de déchetterie sur l'ensemble de son territoire avec création d'une déchetterie supplémentaire à St Pardoux

La communauté dispose d'un terrain à la Croix des Vignes accessible par la route de la Draunière.

Le Bureau propose de fixer le prix de vente à 5 € le m<sup>2</sup>

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) autorise la vente d'une partie du terrain (5000 à 6000 m<sup>2</sup>) à définir Au prix de 5 € le m<sup>2</sup>***

## **Questions diverses**

Prochain conseil communautaire : le 1<sup>er</sup> juillet

Diagnostic urbanisme intercommunal : le 23 septembre en présence de tous les conseillers municipaux à Verruyes 20 h 30 .

Togo : une délégation du canton de Mazières va se rendre au Togo dans le cadre des 10 ans du jumelage du 1<sup>er</sup> au 9 juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.  
Le président